

MASTER 2 - SEMESTRE 10



CALENDRIER UNIVERSITAIRE	p. 2
PRÉSENTATION DU 2ÈME CYCLE	p. 4
PRÉSENTATION DU SEMESTRE 10.....	p. 9
PROJET DE FIN D'ÉTUDES - PFE	p. 10
CONDITIONS DE PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE ET D'OBTENTION DU DIPLÔME DE LICENCE	p. 12
M 10.11 PFE - SOUTENANCE ET RAPPORT DE STAGE	p.16
ENSEIGNANTS.....	p. 41

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015 / 16

MASTER S7 - S9

Vacances de la Toussaint zone C : du 18 octobre au 1^{er} novembre 2015 - Vacances d'hiver zone C : du 21 février au 6 mars 2015

	PROJET	COURS
01/09 - 05/09	DÉBUT DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 02/09/14	
07/09 - 12/09	SUITE DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES	
17/09	RÉUNION D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ENTRANTE	
18/09	FIN DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES	
21/09 - 26/09	SEMAINE D'ACCUEIL - INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES	
28/09 - 03/10	1	1
05/10 - 10/10	RENTRÉE PROJET	RENTRÉE COURS
12/10 - 19/10		2
19/10 - 24/10		3
26/10 - 31/10		4
02/11 - 07/11		5
09/11 - 14/11		6
16/11 - 21/11		7 (MERCREDI 11/11 FÉRIÉ)
23/11 - 28/11		8
30/11 - 05/12		9
07/12 - 12/12		10
01/12 - 06/12		11
		12
	VACANCES DE NOËL DU 20/12/14 AU 03/01/15 INCLUS	
04/01 - 09/01	13 - FIN DES COURS	13 - RENDU DU MÉMOIRE
08/01/15	DATE LIMITE DE REMISE DE DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR LES DESTINATIONS NON-EUROPÉENNES	
11/01 - 17/01	14 - EXAMENS	14 - SOUTENANCE MÉMOIRE
18/01 - 23/01	15 - SEMAINE BLANCHE	15 - SEMAINE BLANCHE
25/01 - 30/01	16 - RENDU PROJET	16 - RENDU PROJET
30/01	JOURNÉE PORTES OUVERTES	
01/02 - 07/02	INTER-SEMESTRE / STAGE	
08/02 - 14/02	INTER-SEMESTRE / STAGE	
15/02 - 20/02	INTER-SEMESTRE / STAGE	
22/02 - 27/02	INTER-SEMESTRE - RATTRAPAGE PFE 2014/2015	
26/02 à 15h	INTER-SEMESTRE / STAGE	
SAM 27/02	RÉUNION ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN MOBILITÉ ENTRANTE	
	RATTRAPAGE 1ER SEMESTRE RATTRAPAGE MÉMOIRE	

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015 / 16

MASTER S8 - S10

	PROJET	COURS
29/02 - 05/03	1	1
01/03/16	RENTÉE PROJET	RENTÉE PFE
07/03 - 12/03	DATE LIMITE DE REMISE DE DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR LES DESTINATIONS EUROPEENNES	
14/03 - 19/03		2
21/03 - 26/03		3
28/03 - 02/04		4
04/04 - 09/04		5 (LUNDI 28/03 PÂQUES)
SAM. 09/04	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CYCLE MASTER ET SÉMINAIRE AUX ÉTUDIANTS DE L3	6
11/04 - 16/04		7 - (JEUDI 08/05 FÉRIÉ)
12/04/16	PRÉSENTATION DES SÉMINAIRES AUX ÉTUDIANTS DE L3 EN MOBILITÉ 2016/2017	
17/04 - 01/05	VACANCES DE PRINTEMPS	
02/05 - 08/05		8 - (JEUDI 05/05 FÉRIÉ)
09/05 - 14/05		9 - (JEUDI ASCENSION 14/05 FÉRIÉ)
16/05 - 21/05		10 (LUNDI PENTECÔTE 16/05 FÉRIÉ)
23/05 - 28/05		11
30/05 - 04/06		12
06/06 - 11/06		13 - Fin des cours
13/06 - 18/06		14 - EXAMENS
20/06 - 25/06		15 - SEMAINE BLANCHE
27/06 - 02/07	16 - RENDU DE PROJET ET RATTRAPAGE MÉMOIRE D'ÉTAPE	
04/07 - 09/07	RATTRAPAGE 2ÈME SEMESTRE VENDREDI 08/07	
04-05-06-07/07	PFE	
11/07 - 16/07		JEUDI 14/07 FÉRIÉ
18/07 - 23/07		
01/08 - 31/08	FERMETURE ESTIVALE	
12/09 - 13/09	SOUTENANCE MÉMOIRE D'ÉTAPE ERASMUS	

PRÉSENTATION DU 2ème CYCLE

OBJECTIFS

Le second cycle doit permettre à l'étudiant de maîtriser une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture; la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux; la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

Mais également de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture et à la recherche en architecture (art. 4 de l'arrêté du 20 juillet 2005).

Pour l'école, ces finalités sont associées à deux objectifs qui caractérisent le second cycle de l'établissement. Le cycle master est conçu comme un cursus d'approfondissement, clairement différent d'un cursus de spécialisation. Poursuivant la formation dans une visée généraliste, le cursus proposé privilégie la construction par les étudiants d'une relation réflexive aux savoirs et savoir faire, et ainsi une conscience critique et prospective du rôle de l'architecture et des architectes dans la société. Ce cycle master entend pour cette raison favoriser la construction autonome d'un projet de formation référencé à un thème d'approfondissement proposé par l'école, articulé autour du choix par l'étudiant d'un séminaire comme lieu principal d'élaboration d'une problématique d'approfondissement.

LE CURSUS

ORGANISATION GÉNÉRALE DU SECOND CYCLE

D'une durée de deux ans, le second cycle conduit à l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master, diplôme de l'enseignement supérieur. Il s'organise sur 4 semestres valant 120 ECTS au total. Il correspond à un niveau bac + 5 années d'études. Il comporte 2.200 heures dont 1.200 heures encadrées (dévolues au temps d'enseignement «école») réparties en 11 unités d'enseignement, dont 4 consacrées au projet.

Chaque fin de semestre est suivie d'un inter semestre de quatre semaines qui permet d'intégrer la totalité du temps de stage obligatoire en second cycle dans la continuité du cursus. Les semaines d'enseignement proprement dites sont fixées à 16 pour l'enseignement du projet et à 14 pour le reste des cours, incluant le contrôle continu, les examens et rendus organisés selon le rythme propre à la pédagogie et aux modalités définies et annoncées en amont dans les programmes pédagogiques et en début de semestre par le ou les enseignants coordinateurs. La rentrée des groupes de projet s'effectue une semaine avant la rentrée des cours proprement dits. Le dernier semestre est organisé sur 15 semaines, de façon à laisser aux étudiants une semaine blanche entre la fin de la préparation du PFE et sa soutenance.



ITINÉRAIRE ET THÈMES D'APPROFONDISSEMENT

L'objectif étant la construction autonome d'un projet de formation référencé à un thème d'approfondissement choisi par l'étudiant, l'ENSAPLV a structuré son offre pédagogique en master en fonction d'un ensemble de thèmes.

Six thèmes sont proposés par l'école et adossés - plus ou moins fortement - à des productions de recherche spécifiques :

- Arts et espaces ;
- Édification et cultures techniques ;
- Environnement, territoires et paysages ;
- Patrimoines et mutations ;
- Ville, habitat et société ;
- Théories et critique.

Si chaque thème d'approfondissement constitue un cadrage, il ne dit rien (ou très peu) quant à la manière de le traiter. Il désigne un champ de réflexion donnant lieu à plusieurs interprétations, et par conséquent à plusieurs problématisations et à plusieurs approches, rendues visibles notamment par le truchement des séminaires (voir le tableau de synthèse plus loin). Ces thèmes et ces champs ne correspondent donc ni à un découpage disciplinaire ni à des spécialisations, mais désignent des entrées en matière pour construire et consolider une posture réflexive en architecture, qui ouvrent à chaque fois sur des questionnements appelant l'intervention de plusieurs disciplines.

Les thèmes d'approfondissement sont structurés, et affinés dans la continuité d'un dialogue entre l'école et les équipes pédagogiques, avec l'objectif de faciliter et soutenir auprès des étudiants des choix conscients de construction de leur cursus master, et de favoriser une production interactive des deux travaux personnels principaux du cycle master : le mémoire et le projet de fin d'étude.

Dans chaque thème, plusieurs choix - de séminaires, d'enseignements de projet, d'optionnels - sont proposés. Pour accomplir son parcours d'approfondissement, l'étudiant doit valider la majorité des crédits ECTS (au minimum 86 sur 120 crédits ECTS) dans l'un des thèmes proposés par l'école, dont notamment : deux semestres de séminaire, la soutenance du mémoire, un enseignement de projet, un groupe d'encadrement de projet de fin d'étude, la soutenance du projet de fin d'étude et le stage.

Dans la nouvelle organisation, les enseignements du cycle master sont soit liés au choix d'un thème d'approfondissement (86 crédits ECTS) soit communs (S7 : groupe de projet, construction et représentation, histoire sciences humaines et sociales et économie ; S8 : construction et droit, histoire et philosophie ; 34 crédits ECTS).

➤ LE STAGE DE FORMATION PRATIQUE

Le stage de «formation pratique» se déroule sur une période de deux mois à plein temps (soit 8 semaines). Pour ne pas interrompre la continuité des enseignements, les étudiants seront encouragés à l'effectuer soit de manière fractionnée, en deux fois, un mois pendant la période d'inter semestre située en février, soit pendant la période des congés scolaires d'été entre la première et la deuxième année. Le stage est encadré par un enseignant habilité choisi par l'étudiant. Le temps du stage n'est pas compris dans le travail encadré mais dans le temps de travail personnel. Les 1200 heures de travail encadré sont donc dévolues au temps d'enseignement «école».

➤ LE MÉMOIRE

Le mémoire est un travail rédigé sous forme de texte d'une cinquantaine de pages qui peut être accompagné de supports graphiques, photographiques ou encore cinématographiques. Le rendu de mémoires a lieu la 1ère semaine après les vacances de Noël.

La soutenance proprement dite a lieu vers la fin du mois de janvier (semaines 14 ou 15 du calendrier universitaire)

Le mémoire doit impérativement être validé lors de la soutenance avec la note minimale de 10/20 pour pouvoir s'inscrire définitivement dans un groupe de PFE au semestre 10 en vue de la soutenance prévue début juillet.

Le rattrapage du mémoire s'effectue à la fin de l'intersemestre. (cf calendrier universitaire)

➤ LE PROJET DE FIN D'ÉTUDES

Le projet de fin d'études (PFE), travail personnel, consiste en un projet architectural ou urbain accompagné d'un rapport de présentation. Il équivaut à environ 200 heures de travail personnel sur un semestre et doit être de nature à démontrer la capacité de l'étudiant à maîtriser la conception architecturale, à mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation. Il s'inscrit dans les domaines d'études proposés par l'école. L'étudiant choisit son directeur d'études parmi les enseignants du domaine d'études correspondant à son sujet. Le PFE fait l'objet d'une soutenance publique devant un jury. Dans le cas d'un parcours recherche, l'étudiant devra soutenir son mémoire avec son PFE devant un jury habilité.

➤ LE SUPPLÉMENT AU DIPLÔME

Le supplément au diplôme (SD) est un document joint à un diplôme d'études supérieures qui vise à améliorer la «transparence» internationale et à faciliter la reconnaissance académique et professionnelle des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce supplément est annexé.

**LES MODES
PÉDAGOGIQUES
DU CYCLE
MASTER**

Les séminaires sont positionnés en relation avec un seul thème d'approfondissement. Les enseignements des séminaires fondent, concrétisent et structurent l'offre thématique de l'école. Ils sont les lieux de préparation et de production du mémoire de second cycle. Ils comportent une initiation méthodologique à la recherche. Ils sont organisés au sein des séminaires aux semestres 8 et 9. Ils disposent d'un poids horaire important : 3,5 heures hebdomadaires pour l'enseignement de séminaire au semestre 8 avec 1 heure dévolue au suivi de mémoire (méthodologie) et 4,5 heures hebdomadaires pour l'enseignement de séminaire au semestre 9 avec 2 heures hebdomadaires dévolues au suivi de mémoire (méthodologie). Les enseignements de séminaire représentent ainsi 9,3% du poids horaire global (hors optionnels de séminaire) et 11 ECTS, soit 9% des ECTS.

Les groupes de projet et groupes de PFE sont positionnés en relation avec deux ou trois thèmes d'approfondissement, un positionnement sur un seul thème étant exceptionnel. Ces enseignements ont vocation à accueillir des étudiants qui situent leurs itinéraires d'approfondissement dans plusieurs thèmes. Les situations de projet approfondis apparaissent ainsi comme champs d'étude, de réflexion et d'expérimentation qui nécessitent le croisement de points de vue et d'approches différents. Ils constituent par conséquent le lieu d'échanges transversaux entre étudiants engagés dans des itinéraires d'approfondissement différents. Le second cycle comporte quatre unités d'enseignements majoritairement dévolues au projet, une par semestre, dont l'unité d'enseignements relative à l'encadrement du PFE.

Les articulations entre projet et séminaire s'effectuent et s'affichent par l'adossement à un même thème d'approfondissement, par des échanges à l'intérieur d'équipes pédagogiques transversales et enfin, par des coopérations scientifiques et pédagogiques concrètes, explicitées notamment dans les fiches des enseignements concernés.

Enfin, l'optionnel est un enseignement léger en charge de travail, qui aide l'étudiant à compléter sa formation. Certains sont liés aux séminaires, d'autres aux projets.

Il n'existe pas d'enseignement de langues vivantes obligatoire en second cycle mais une offre d'enseignements optionnels est prévue au sein de l'unité d'enseignements M.7.4 du semestre 7. Elle est vivement recommandée aux étudiants qui souhaitent effectuer une mobilité à l'étranger. Rappelons que l'enseignement des langues vivantes a été renforcé en premier cycle, avec l'exigence d'un niveau minimum à l'issue de ce cycle.

Tous les étudiants, en transfert, souhaitant s'inscrire en second cycle, devront produire un certificat attestant de leur niveau de langue étrangère émis par l'école d'origine ou leur score obtenu à un test linguistique de type IELTS, TOEFL, DELE .

L'enseignement des langues vivantes en second cycle participe de la volonté de l'établissement d'ancrer l'offre d'enseignements de l'école dans une politique des relations internationales. A cette fin, la poursuite de l'enseignement des langues vivantes en second cycle s'effectuera de la manière suivante.

L'étudiant en séjour d'études à l'étranger a la possibilité de valider un optionnel obligatoire de l'unité d'enseignements M.7.4 du semestre 7 par un enseignement de langue dans l'université d'accueil, indépendamment de l'acquisition de cette langue étrangère par un séjour d'études validé dans le cursus de l'ENSAPLV.

Pour les étudiants qui n'optent pas pour un séjour d'études validé à l'étranger, l'ENSAPLV propose un enseignement de langue vivante au titre d'un optionnel de l'unité d'enseignements M.7.4 du semestre 7. L'étudiant choisira alors entre au moins deux langues vivantes : l'anglais ou l'espagnol.

Le programme de cet enseignement du semestre 7 correspond à 49 h, soit 3,5 h hebdomadaires. Il comprend :

- un travail de présentation du projet d'architecture en langue étrangère en liaison avec les groupes de projet de l'unité d'enseignements M.7.1;
- une préparation aux tests d'entrée dans les universités anglophones ou hispanophones de niveau européen B2 de type TOEFL, IELTS ou DELE.

Par ailleurs, l'offre pédagogique du second cycle prévoit des enseignements internationaux dans lesquels sont organisés des ateliers européens ou internationaux. Ces ateliers mettent en présence (sur un sujet choisi en commun) plusieurs équipes d'étudiants de différents établissements encadrés par leurs enseignants et s'inscrivent dans des partenariats établis par l'ENSAPLV avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers. La préparation à ces ateliers comprendra également une préparation linguistique intensive sur le sujet traité dans l'atelier (préparation faisant l'objet d'une validation dans le cadre de l'unité d'enseignement portant cet atelier).

Les expériences linguistiques acquises durant le second cycle peuvent ainsi revêtir diverses formes :

- un séjour d'études à l'étranger ;
- la participation à un enseignement bilingue de projet ;
- la participation à un atelier européen ou international ;
- la préparation aux éventuels tests de type TOEFL, IELTS, DELE.



LA MOBILITÉ À L'ÉTRANGER

Ces expériences figurent dans l'annexe descriptive qui accompagne le diplôme, dite «supplément au diplôme» (article 3 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture), accompagnée du certificat de l'établissement CALEA (Certificat d'aptitude à la langue étrangère pour l'architecture) si l'étudiant a obtenu le diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence à l'ENSAPLV).

L'ENSAPLV souhaite offrir à chaque étudiant un moment fort à travers lequel il sera mis en situation de confrontation avec un contexte international. Cette mise en situation peut se réaliser de diverses manières : un séjour d'études de longue durée à l'étranger dans le cadre des conventions d'échanges d'étudiants établies par l'établissement avec des partenaires étrangers, par le stage obligatoire effectué à l'étranger ou par l'intégration à un atelier européen ou international. La mobilité des étudiants (vers des universités étrangères) devrait, dans cette structure du second cycle, advenir de préférence en semestre 7 pour un séjour semestriel, et aux semestres 7 et 8 pour un séjour annuel. En effet, pendant ces semestres, les enseignements délivrés peuvent trouver plus facilement leurs équivalents dans les établissements d'accueil, afin d'établir un contrat d'études le plus complet possible (voir règlement des études 2014-2015).

PRÉSENTATION DU SEMESTRE 10

SEMESTRE 10

UE	Code	Enseignement	Caractère	Nbr semaines	Nombre d'heures encadrées par mode pédagogique	Heures semest. encadrées	Heures encadr. semaine	Heures travail perso.	ECTS
					PROJET				
M.10.11	PFE	Préparation du projet de fin d'études	Oblig. Au choix	16	90	90	5,5	200	12
	PR	Suivi mémoire personnalisé parcours recherche		15					
	SPFE	Soutenance du PFE (10 ects)	Oblig.			1		200	10
	RS	Rapport de stage (8 ects)	Oblig.	8		2		280	8
	Total M .10.11					90		5,5	680
Total semestre 10						93	5,5	680	30
Total année 2						404		927	60
Total général second cycle						1201		1400	120

PROJET DE FIN D'ÉTUDES

PFE

➤ ORGANISATION

Le choix réfléchi d'un sujet de PFE nécessite une phase préparatoire en semestre 9 pour construire puis valider un sujet. Cette préparation peut s'effectuer dans deux cadres différents :

- soit dans le cadre de deux groupes de projet S9-S10 piloté par un même groupe d'enseignants,
- soit dans le cadre de 2 groupes de projets distincts mais qui définissent entre eux une articulation.

Le semestre 10 est entièrement consacré à la finalisation du projet de fin d'études (PFE) qui termine le second cycle. Il ne comporte plus qu'une seule unité d'enseignement M 10.11 qui regroupe le projet consacré au PFE, sa soutenance, le rapport de stage et sa validation ainsi que l'encadrement du séminaire thématique consacré à la rédaction du mémoire et à la préparation de sa soutenance en cas d'option pour un parcours recherche.

La préparation du PFE compte 90 heures semestrielles encadrées (soit 5,5 heures hebdomadaires), selon un calendrier à la fois personnalisé et coordonné avec le groupe de suivi qui propose des encadrements collectifs et individuels.

Cet ultime semestre fait donc apparaître une très nette diminution des heures d'enseignement encadrées, correspondant à une prise croissante d'autonomie des étudiants, désormais pleinement engagés dans la finalisation de leur PFE.

➤ CONSTITUTION DES GROUPES DE PFE

Les groupes de PFE constitués sont ordinairement rattachés à un thème d'approfondissement. Ils peuvent s'associer afin de mutualiser leurs moyens pédagogiques.

La direction d'études encadre l'étudiant dans un groupe de PFE et l'assiste dans la mobilisation des savoirs et des savoirs faire nécessaires.

Les étudiants choisissent un groupe de PFE parmi l'offre proposée.

Les directions d'étude de PFE se présentent aux étudiants par une note d'intention pédagogique précisant le thème ou l'objet d'étude qui les rassemblent, l'organisation de l'encadrement proposé aux étudiants ainsi que les objectifs qu'ils entendent assigner au PFE qu'ils encadrent. Une présentation des groupes de PFE aura lieu samedi 24 octobre 2015 à 9h45 en amphitheâtre 302.

1. Les étudiants formulent un choix sur la fiche d'intention d'inscription pédagogique et doivent la faire signer par un enseignant du groupe de PFE

2. Les étudiants devront rédiger une fiche de présentation de leur sujet pour le début du mois de janvier. Cette fiche devra présenter les intentions du projet sur la base des trois critères suivants : contextualité, habitabilité et constructibilité, comporter un titre, des mots clés et préciser les échelles du projet. Un binôme d'enseignants au sein du CEVE sera chargé d'évaluer les sujets de PFE et examinera les sujets proposés à la mi-janvier

➤ PRÉ-REQUIS POUR L'INSCRIPTION À UN GROUPE DE PFE

Pour s'inscrire dans un groupe pour l'introduction au PFE, les étudiants doivent avoir validé la totalité des unités d'enseignement de première année du second cycle y compris le «mémoire» qui doit impérativement être validé. Au semestre 10, la pré-inscription dans un groupe de PFE est confirmée

après validation du sujet par le binôme d'évaluation et après vérification des pré-requis exigés et de la validation des unités d'enseignement M 9.9 (projet d'architecture et introduction au PFE) et M 9.10 (mémoire). Seul le stage peut être effectué après la soutenance du PFE. Toutefois il ne peut être effectué en même temps que le PFE. Des dispositions particulières sont prévues pour les étudiants ayant effectué une mobilité au cours de l'année précédente.

➤ ÉVALUATION DU PFE ET JURYS DE SOUTENANCE ET DE DÉLIBÉRATION

Evaluation du PFE

L'assiduité et l'avancée du travail dans le cadre du groupe de PFE seront évaluées tout au long du semestre 10 et feront l'objet, courant du mois de juin, d'un pré jury au sein du groupe de PFE qui attribuera une note sur 20. Cette note conditionnera le passage devant les jurys de soutenance prévus en juillet ; Seuls les étudiant(e)s ayant obtenu une note minimale de 10/20 seront autorisé(e)s à soutenir leur PFE durant la session de soutenance prévue au début du mois de juillet (cf calendrier universitaire)

Jurys de soutenance et de délibération

Les jurys de soutenance seront organisés les 4, 5, 6 et 7 juillet 2016.

La soutenance des PFE est publique et se déroule pendant une heure devant un jury composé de cinq personnes, émanation des groupes de PFE. La délibération finale est conduite par un jury constitué de neuf personnes. Le jury de délibération examine les propositions des jurys de soutenance, dont il valide ou invalide souverainement les propositions et peut se référer aux travaux qui restent affichés.

La délibération du jury se déroule à huis clos. À l'issue des opérations de soutenance, une note (sur 20), argumentée, est proposée au jury de délibération. Cette note n'est qu'une indication, destinée à faciliter la délibération finale du jury. Elle n'est pas publiée. À titre exceptionnel, le jury a la possibilité de proposer ses félicitations, à l'unanimité requise de ses membres. Les étudiants pourront être admis ou refusés. Il n'y aura aucune session de rattrapage.

➤ PARCOURS RECHERCHE

Pour obtenir la mention recherche au diplôme d'architecte, un étudiant doit s'engager dans un parcours recherche dès le début de la 5ème année. Il s'agit d'un parcours spécifique proposé sous la forme d'un optionnel en semestre 9 aux étudiants désirant poursuivre leurs études au delà du master dans une école doctorale. Ce parcours fait l'objet d'un accord entre l'étudiant et un enseignant titulaire d'un doctorat du séminaire où l'étudiant est inscrit. Il fait l'objet d'une inscription particulière dans l'optionnel parcours recherche du semestre 9.

➤ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Au terme du deuxième semestre du séminaire (fin du semestre 8), et à la suite d'un avis favorable délivré lors du jury de mémoire d'étape, un étudiant peut être admis à compléter l'initiation à la recherche reçue aux semestres 7 et 8 dans un séminaire par une formation approfondie à la recherche au cours du semestre 9. Celui-ci établit, en accord avec un enseignant docteur du séminaire où il est inscrit, un contrat de formation approfondie à la recherche pour le semestre 9.

Ce contrat présente un résumé du sujet de mémoire, ainsi que le nom du laboratoire de recherche dans lequel l'étudiant est encouragé à effectuer son stage de master. Ce contrat est soumis par l'enseignant et l'étudiant à une commission « parcours recherche » nommée par la CPR, et composé d'enseignants HDR et docteurs. Cette commission examine tous les ans en début d'année universitaire les propositions de contrat de formation approfondie à la recherche.

Validation : Pour valider le parcours recherche, l'étudiant admis dans un parcours recherche doit :

- valider l'optionnel parcours recherche (S9)
- valider son stage si possible dans un laboratoire de recherche.
- produire un mémoire de recherche et le valider lors de la soutenance organisée par les enseignants du séminaire en fin du semestre 9.

Obtention de la mention recherche lors de la soutenance du PFE : Pour obtenir la mention recherche à son diplôme d'état d'architecte, l'étudiant devra valider son parcours recherche, puis soumettre son mémoire à la commission « parcours recherche » pour solliciter la présentation devant le jury spécifique habilité à décerner la mention recherche, organisant la soutenance conjointe du PFE et du mémoire (cf. articles 17 et 34 de l'arrêté du 20 juillet 2005).

CONDITIONS DE PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE ET D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER

ÉTUDIANTS DE M1

CONDITIONS DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 (sans note inférieure à la note minimale prévue) aux 8 unités d'enseignements (UEM) de M1, soit un total de 60 crédits ECTS

Est autorisé à titre dérogatoire à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant validé au moins 48 ECTS et obligatoirement les 2 UE du projet (UEM71 et UEM85). Dans ce cas, l'inscription et la validation des UE manquantes doivent être effectuées en priorité. Les UE validées sont capitalisables.

Tout étudiant ayant validé moins de 48 ECTS n'est pas admis à s'inscrire dans l'année supérieure et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE manquantes est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 10/20$ pourront être conservées.

	UE	Code enseignement	Enseignement	Coefficient	Conditions de validation	ECTS/ENS	ECTS/UE	
Semestre 7	M 7.1	P	Projet 1	0,85	Note minimale $\geq 10/20$	13	15	
		Po	Optionnel projet 1	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2		
		Total M 7-1			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	M 7.2	CT	Construction 1	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3	6	
		TR	Techniques de représentation	0,5		3		
		Total M 7-2			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	M 7.3	HT	Histoire de l'archi et de la ville 1	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2,5	5	
		SH	Sciences sociales et économie	0,5		2,5		
		Total M 7-3			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
		S	Séminaire 1	0,65		3		
	M7.4	SoIR	Optionnel Initiation à la recherche	0,35	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	1	4	
		Total M 7-4			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	TOTAL SEMESTRE 7					30		

Semestre 8	M 8.5	P	Projet 2	0,85	Note minimale $\geq 10/20$	13	15	
		Po	Optionnel projet 2	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2		
		Total M 8.5			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	M 8.6	S	Séminaire 2		0,6	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3	7
			Soutenance mémoire d'étape		0,2	Moyenne UE $\geq 10/20$	2	
		So	Optionnel séminaire 1	0,1	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	1		
		CO	Conférences du soir	0,1		1		
		Total M 8.6			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	M 8.7	CT	Construction 2	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2	4	
		DR	Droit de la construction et TD	0,5		2		
		Total M 8.7			1			
	M 8.8	HT	Histoire de l'archi et ville 2	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2	4	
		PH	Philosophie	0,5		2		
		Total M 8.8			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	TOTAL SEMESTRE 8					30		
	TOTAL ANNEE 1					60		

ÉTUDIANTS
DE M2

	UE	Code	Enseignement	Coeff.	Conditions de validation	ECTS/ ENS	ECTS/ UE	
Semestre 9	M 9.9	P	Projet 3	0,85	Note minimale $\geq 10/20$	13	15	
		IPFE	Introduction au PFE	0,15				
		DU	Droit de l'urbanisme	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2		
		Total M 9.9			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	M 9.10	S	Séminaire 3		0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	1	15
			Suivi de mémoire 2				2	
		So	Optionnel séminaire 2	0,1	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	1		
		SMS	Soutenance mémoire	0,55	Note $\geq 10/20$	8		
		IP	Intensif pluridisciplinaire	0,2	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3		
		Total M 9.10			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	TOTAL SEMESTRE 9							30

Semestre 10	M 10.11	PFE	Preparation Projet De Fin D'études		Note minimale $\geq 10/20$	12			
		PR	Suivi mémoire Parcours Recherche						
		SPFE	Soutenance Pfe		Pas de note validé ou non	10			
		RS	Rapport de stage			8			
		Total M 10.11			1				
		TOTAL SEMESTRE 10							30
		TOTAL GENERAL CYCLE MAS- TER							



RATTRAPAGES

Pour tous les enseignements à l'exception du projet d'architecture, une 2ème session de contrôle des connaissances est organisée, l'une à la fin du premier semestre et l'autre à la fin du second semestre.

ATTENTION ! :

LE PROJET D'ARCHITECTURE N'EST NI COMPENSABLE NI RATTRAPABLE IL FAUT DONC IMPERATIVEMENT OBTENIR 10/20

Cette session de rattrapage est organisée sur une seule journée fixée au calendrier universitaire de l'année en cours. En général il s'agit d'un samedi à la fin de l'inter-semestre pour les rattrapages du 1er semestre et d'un vendredi en juillet après les PFE pour les rattrapages du 2ème semestre.

Les étudiants ayant obtenu une notes éliminatoire c'est à dire inférieure à 8/20 doivent obligatoirement passer le rattrapage. Les étudiants ayant obtenu une note comprise entre 8/20 et 9,99/20 peuvent ou non passer les épreuves de rattrapage en fonction de la note finale pondérée obtenue dans l'unité d'enseignement. (cf coefficients de pondération).

La note de rattrapage ne peut être inférieure à la note de la première session.



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER

Le diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master est délivré au vu de la validation de l'ensemble des UE constitutives de la formation, à savoir : la totalité des UE de 1ère et 2ème années incluant le PFE et la validation du stage obligatoire de formation pratique. Les délibérations des jurys sont souveraines.



DROITS À INSCRIPTION EN CYCLE MASTER

Un étudiant peut prendre au maximum trois inscriptions administratives annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'études en architecture. Un étudiant qui a bénéficié en 1ère année du premier cycle de deux inscriptions annuelles et qui n'a pas été admis dans l'année supérieure n'est pas autorisé à se réinscrire dans cette année. A titre exceptionnel, le directeur peut autoriser un étudiant ayant épuisé ses droits à inscription à bénéficier d'une inscription supplémentaire sur proposition d'une commission pédagogique compétente. Cette commission qui se réunit au mois de septembre entend les étudiants concernés lors d'un entretien individuel et apprécie les motifs et justificatifs présentés par ces derniers. Les étudiants ayant épuisé leurs droits à inscription en premier cycle bénéficient à nouveau de cette possibilité après une interruption de leurs études de trois années et dans les conditions prévues aux premiers alinéas des articles 3 et 5 de l'arrêté du 20 juillet 2005 susvisé relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence.

En vue de leur réorientation, les étudiants qui ne sont pas admis dans l'année ou le cycle supérieur peuvent bénéficier d'une attestation établie par le directeur précisant les semestres ou UE acquis avec les crédits ECTS s'y rattachant et les notes obtenues.

M.10.11

30 ECTS

PFE - SOUTENANCE ET RAPPORT DE STAGE

UE	Enseignements associés	Nbre de semaines	Nbre d'heures encadrées par mode pédagogique	Heures semestrielles encadrées	Heures semaine	Heures travail perso.	ects	ECTS
			PROJET					
M.10.11	Préparation du projet de fin d'études	16	90	90	5,5	200	12	30
	Suivi mémoire parcours recherche	15						
	Soutenance du PFE			1		200	10	
	Rapport de stage	8		2		280	8	
	Total M.10.11		90	93	5,5	680	30	

Le semestre 10 est composé d'une seule unité d'enseignement :

S10	Unité d'enseignement	ECTS
M.10.11	PFE - soutenance et rapport de stage	30

OBJECTIF

Cette dernière unité est essentiellement consacrée à la préparation et à la soutenance du PFE. Le stage est validé au sein de cette unité d'enseignement. Pour les étudiants ayant opté pour un parcours recherche un enseignement spécifique et supplémentaire de suivi du mémoire est prévu en vue de sa soutenance en même temps que le PFE.

MODE D'ÉVALUATION DE L'UE

Cette unité d'enseignement ne comprend que des enseignements non compensables. Le PFE et sa soutenance sont validés suivant l'organisation des jurys de PFE prévus dans l'école. Le stage est validé par le responsable pédagogique, cependant il ne peut être effectué en même temps que le PFE.

PFE - GROUPES DE PROJET DE FIN D'ÉTUDES (AU CHOIX)

CODE	ENSEIGNEMENTS	ÉQUIPE ENSEIGNANTE
PFE01	DÉMARCHES PLASTIQUES ET PROJET URBAIN	CARLO ASLAN, JÉRÔME BOULMIER
PFE02	REGARDS CROISÉS SCÉNOGRAPHIE ET ARCHITECTURE : DE L'ŒUVRE AU LIEU	MAHTAB MAZLOUMAN, GÉRALD GRIBÉ
PFE03	PROJET URBAIN ET VILLES D'AILLEURS	PIERRE BOUCHE, CLAUDIO SECCI
PFE04	ARCHITECTURES ET ESPACES URBAINS EN MUTATIONS	BENDICHT WEBER, VALENTINA MOIMAS
PFE05	TRANSPOSITION(S)	OLIVIER BOUCHERON, PHILIPPE BLANDIN
PFE06	EDIFICE PUBLIC ET FORMES URBAINES	VINCEN CORNU, BRUNO GAUDIN
PFE07	ARCHITECTURE ET PARTAGE MAISONS ET PAYSAGES – PROCESSUS ET CONCEPTS ICI, AILLEURS, AUTREMENT	FIONA MEADOWS, MONGI HAMMAMI
PFE09	DENSIFICATIONS ET MUTATIONS EN TISSUS PÉRI-URBAINS. PROJETS D'HABITATS ET D'ÉQUIPEMENTS	JEAN HARARI, ALBERT - GILLES COHEN, V. LAVERGNE
PFE10	PROJETS, PROSPECTIVE ET VILLES EUROPÉENNES	ÉRIC LOCICERO, SERGE WACHTER, FRANÇOIS GUENA
PFE11	ARCHITECTURE, PROCESSUS ET TERRITOIRE URBAIN SOUTENABLE	YANN NUSSAUME, AGNES LAPASSAT
PFE12	L'ARCHITECTURE DES TEXTURES URBAINES	RON KENLEY, CHARLES GIRARD
PFE13	PARIS MÉTROPOLITAINS	ANDRES ATELA, L. LOPEZ
PFE14	DANS LES MÉTROPOLES	PATRICK LEITNER, DAVID FAGART
PFE 15	A.I.A.C ATELIER INTERNATIONAL DE L'ARCHITECTURE CONSTRUITE	PIETRO CREMONINI, PHILIPPE DUBOIS
PFE20	APPROFONDISSEMENT DU PROJET NAVAL	CHRISTOPHE BARREAU
PFE21	RELOCALISATION DE L'ENSAPLV SUR LE SITE DES CATHÉDRALES DU RAIL À LA PLAINE SAINT-DENIS	PHILIPPE-CHARLES DUBOIS, PHILIPPE LAUZANNE
PFE22	DU CONCEPT AU PROJET ARCHITECTURAL	DOMINIQUE BEAUTEMS
PFE23	MILIEUX HABITÉS : L'ARCHITECTURE AUX RYTHMES DE L'URBAIN ET DE LA NATURE	DIDIER REBOIS, THIERRY BARBIER
PFE25	BESOINS SOCIAUX ET SANITAIRES DANS LA VILLE DURABLE	VARINIA TABOADA, JEAN-MARC CHANTEUX
PFE26	PROJETER = TRANSFORMER	PASCAL QUINTARD-HOFSTEIN, RAPHAEL ARLOT
PFE28	MILIEUX HABITÉS – CONSTRUIRE L'URBANITÉ DANS UNE ZONE EXPOSÉES À DES RISQUES NATURELS	ERIC DANIEL- LACOMBE, XAVIER BONNAUD

S9 M.10.11 – PFE01

DÉMARCHES PLASTIQUES ET PROJET URBAIN

C. ASLAN, J. BOULMIER

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

OBJECTIFS

Ce PFE a pour objectif de montrer :

- la spécificité des démarches plastiques dans la mise en oeuvre d'espaces architecturaux et la conception d'espaces publics;
- le travail d'expérimentations in situ et/ou pratiques d'images pour révéler les potentialités matérielles et imaginaires d'un territoire, pour proposer des scénographies de lieux urbains en devenir.

CONTENU

Ce PFE permettra de poursuivre les contenus des cours du groupe de projet M.9.9 - P901 « Architectures, cinémas et territoires urbains» en relation avec le séminaire M.9.10-S901A «Démarches plastiques et territoires urbains».

Les étudiants doivent inventer des scénographies plastiques mettant en situation des espaces urbains et/ou en questionnant des espaces de représentations cinématographiques. Cette démarche créatrice d'espaces consiste principalement à révéler et à interpréter la complexité d'échelles de tout environnement architectural en travaillant à partir des éléments en présence sur un lieu pratiqué et en élaborant progressivement des dispositifs d'énonciation et de visibilité spatiales. Chaque étudiant est amené à développer ses propres outils critiques de représentation et ses propres processus d'élaboration issus de cette dimension expérimentale...Il s'agit de développer de nouvelles approches conceptuelles liées à une pratique d'un lieu et de ses échelles, de générer des réalisations plastiques et architecturales mises à l'épreuve du réel.

ÉVALUATION

L'encadrement fera l'objet de réunions collectives réunissant plusieurs intervenants du pôle ASA, de réunions communes de petits groupes d'étudiants autour d'un encadrant ou de séances d'encadrement individuel. Des workshops seront également prévus pour développer collectivement des travaux et des approches critiques sur un lieu particulier.

À l'issue du semestre, les étudiants doivent soutenir leurs travaux devant un pré-jury (composé essentiellement par Des enseignants responsables de ce PFE) qui établira par écrit un rapport d'évaluation du travail effectué par chaque étudiant et le transmettra au jury d'école compétent, accompagné des documents constitutifs du PFE.

S9 M.10.11 – PFE02

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

SCÉNOGRAPHIE ET ARCHITECTURE DE L'ŒUVRE AU LIEU

G. GRIBE, M. MAZLOUMAN, J. GAUTEL

OBJECTIFS

Ce PFE permettra :

- d'aborder le projet architectural comme le lieu de croisement de différentes disciplines artistiques et littéraires dans une approche de l'espace complémentaire, en se basant sur une interaction et une hybridation tenant compte des différentes démarches de création. La pédagogie est basée sur cette interdisciplinarité ; les différents champs disciplinaires travaillant en synergie vers la problématique du projet architectural. Dans cette approche du projet, la scénographie est le fil conducteur.

CONTENU

L'enseignement de l'unité d'enseignement M.10.11 est considéré comme la concrétisation par le projet architectural des différents acquis et expérimentations dans les différents champs artistiques et littéraires et à travers la problématique de la scénographie au sens large.

Depuis l'option thématique (OTO4 - La scénographie : atelier - projets), les étudiants ont abordé la problématique de la scénographie, en théorie au cours des séminaires S801 et S901 et autour des enseignements de projets de scénographie et d'architecture des lieux de représentation en P902 - De l'œuvre au lieu.

Dans le cadre de l'enseignement de projet P902, il est demandé aux étudiants de prendre comme base de programme une œuvre (une pièce, un texte littéraire, une œuvre plastique, une danse), de proposer une scénographie et de proposer un programme architectural (théâtre, nouveaux lieux de représentation, cirque, place, musée). Ce deuxième projet est la base du travail que nous continuons lors de l'UEM9 et du PFE. Nous étudions le cadre matériel et technique de la représentation et son articulation avec le cadre fictif à travers l'application de la scénographie à l'architecture au sens large : théâtre, chorégraphie, arts plastiques.

ÉVALUATION

Les projets seront corrigés tous les 15 jours mais l'ensemble des étudiants participent aux corrections.

TRAVAUX REQUIS

Les rencontres auront lieu le mercredi à partir de 9h30 avec les interventions ponctuelles des enseignants de notre équipe, chacun traitant des sujets pointus dans le domaine de la scénographie et de l'architecture.

S9 M.10.11 – PFE03

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

PROJET URBAIN ET VILLES D'AILLEURS

P. BOUCHE, C. SECCI

OBJECTIFS

- faire un PFE à dimension internationale en étayant les partenariats existants, dont ENSAPLV/Facultés d'architecture en Turquie et en Inde;
- développer un PFE mettant l'architecture dans une relation au projet urbain ;
- profiter de la diversité des territoires retenus hors de France pour parler des villes contemporaines, de leurs enjeux et mutations, de leurs projets actuels ;
- se tester et se préparer à travailler dans l'international.

CONTENU

Cette offre de PFE valorise des coopérations avec des facultés d'architecture étrangères et en particulier celles initiées depuis plus de 5 ans avec la Turquie et l'Inde.

Cet enseignement propose une démarche de travail sur un territoire retenu par chaque étudiant. L'accent sera mis sur la démarche du type projet urbain et sur la capacité de l'étudiant à porter et à maîtriser son projet de fin d'études. En ce sens, trois idées importantes structurent cette offre:

UN DIPLÔME COMME PROJET DE FIN D'ETUDES PORTÉ PAR L'ÉTUDIANT

Chaque candidat à cet enseignement doit présenter une esquisse de sujet de PFE comprenant : (1) un « territoire » à l'étranger dans lequel un travail de terrain sérieux a été déjà entrepris ; (2) un thème, c'est-à-dire sur quoi il souhaite réfléchir dans ce PFE et, enfin, (3) des premières intentions de projet.

UN PFE DANS DES VILLES D'AILLEURS

Ce groupe de projet souhaite valoriser les expériences faites par les étudiants dans un pays 'extra-européen' en leur permettant de développer un PFE à l'international. Cette valorisation porte sur deux types d'expériences: soit dans un atelier intensif international de terrain (semestre 9 en Turquie ou inter-semestre 9-10 en Inde), soit lors d'un échange Erasmus ou d'une autre expérience à l'étranger (stage, associatif, etc.).

UN PFE COMME DÉMARCHE DE PROJET URBAIN SITUÉ

Ce groupe de projet met l'accent sur l'architecture dans son rapport au projet urbain, c'est-à-dire en termes d'espaces certes mais aussi en termes de processus et de modes de production, de temporalités et d'acteurs. Dans cette démarche de projet urbain, il sera fortement question de comment chaque projet articule des observations de terrain, la construction d'une situation de projet urbain, la préfiguration de scénarii et la mise en forme d'espaces architecturaux et urbains.

OBLIGATOIRE AU CHOIX	Nombre de semaine : 16 Modalité pédagogique : PROJET Nombre d'heures Semestre : 90 Semaine : 5,5 Travail personnel : 200
-------------------------	---

ÉVALUATION

Attendus pour intégrer ce cours : soit avoir suivi un atelier intensif de terrain (Turquie ou Inde), soit avoir effectué un travail dans une ville d'ailleurs lors d'une mobilité Erasmus, d'un stage, d'une expérience associative, etc.

Un expert, professionnel d'une institution du «faire la ville» (APUR, UNESCO...), participera ponctuellement à cet encadrement de Pfe.

Le «projet comme démarche» (50% en contrôle continu) et «le projet comme réponse» (50 % en rendus d'étapes).

**TRAVAUX
REQUIS**

Ces activités structurent le semestre :

- Entretiens de début de semestre: chaque étudiant se présente par un sujet envisagé pour le PFE (territoire, thème, intentions de projet)
- Territoires : présentation des différentes villes retenues dans les Pfe et leurs enjeux
- Cours : sur des villes en projet, en particulier sur le projet urbain, ses acteurs, ses temporalités ; sur le rapport maîtrise d'oeuvre/maîtrise de l'ouvrage.

Cet enseignement est dispensé en français (et en anglais avec des invités étrangers).

S9 M.10.11 – PFE04

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

ARCHITECTURES ET ESPACES URBAINS EN MUTATION

B. WEBER, V. MOIMAS, M. SINEUS

OBJECTIFS

Ce groupe d'encadrement PFE permettra :- d'offrir aux étudiants un encadrement de leur projet de fin d'études construit autour de diverses compétences, prioritairement (mais non exclusivement) celles des enseignants qui travaillent sur des problématiques relatives aux enseignements et aux autres productions - scientifiques et professionnelles - du pôle.- de proposer un lieu où les étudiants puissent partager et confronter leurs problématiques, thèmes, démarches, modes de figuration ainsi que les problèmes concrets qu'ils rencontrent dans la conduite de leur PFE.- d'offrir donc un double encadrement : individuel autour de chaque PFE, collectif à travers des ateliers thématiques, conçus comme des occasions d'échanges et de mises en débats.

CONTENU

En parallèle aux séances d'encadrement avec leur directeur de PFE, les étudiants suivent au second semestre des séances communes dont les moments forts sont au nombre de trois : - la phase de définition du sujet et de choix du directeur de PFE : les étudiants s'engagent dans l'élaboration de leur sujet dans l'atelier de projet P904; une évaluation de cette première formulation est demandée en amont du groupe d'encadrement.- la phase d'élaboration du PFE : les étudiants sont invités à présenter leurs projets lors d'ateliers thématiques (3 à 4 séances) conçus et animés par l'équipe enseignante ; ces ateliers sont l'occasion d'échanges avec des experts extérieurs.- la phase de validation de la présentation du PFE : les étudiants exposent l'état d'avancement de leur projet de fin d'études devant un pré-jury de fin de semestre (mi-juin) qui se déroule selon une forme qui préfigure la soutenance (début juillet). Ce jury de fin de semestre vise à évaluer la progression du travail effectué, mais aussi à confirmer - ou non si besoin est - la venue en soutenance du projet de fin d'études. Un rapport est rédigé par ce jury et transmis au candidats ainsi qu'au jury PFE ; il fait état de la validation ? ou invalidation ? du travail. Ce jury tient compte : de l'intérêt du sujet choisi et de la problématique construite ; de la conduite de la démarche, en particulier la prise de responsabilité et la rigueur sur les plans théorique et méthodologique du travail présenté. Mais il s'intéresse aussi au parti tiré par l'étudiant lors des moments d'échanges du 2nd semestre (qualité des présentations successives, prise en charge des critiques, implication dans les débats et retours sur le PFE). Cette validation en vue de la soutenance du PFE passe donc non seulement par l'examen de la pertinence des propositions, leur formulation et leur présentation, mais aussi par l'appréciation de la capacité des étudiants à évaluer leur propre cheminement.

ÉVALUATION

Evaluation en continu, une évaluation intermédiaire, évaluation de fin de semestre.

TRAVAUX REQUIS

La préparation du PFE se fait au premier semestre dans un enseignement mutualisé avec d'autres groupes de PFE. Les enseignants dirigeant les PFE organisent un dispositif associant plusieurs séances communes sur les finalités et la nature du travail, et des groupes de suivi décidés d'un commun accord entre les enseignants, selon la nature des sujets et le nombre des étudiants inscrits. Les différentes phases du travail de projet donneront lieu à des affichages et débats communs.

S9 M.10.11 – PFE05

TRANSPOSITION(S)

O. BOUCHERON, P. BLANDIN

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

OBJECTIFS

Ce PFE permettra :

- d'aborder le projet architectural et urbain du PFE comme lieu d'identification et de questionnement critique des mutations morphologiques et sociétales.
- d'analyser les systèmes urbains et les programmes émergents que celles-ci génèrent dans des contextes territoriaux spécifiques.
- de reconsidérer et actualiser les méthodes, les thématiques et les réponses (ne pas faire oeuvre immédiate) du projet architectural et urbain à la lumière de ces évolutions.

CONTENU

Ce programme d'encadrement du PFE prolonge les démarches analytiques et méthodologiques développées dans les formations de l'Ecole : Détours 1 et 2. L'encadrement pédagogique proposé est conçu comme un lieu d'approfondissement permettant aux étudiants en fin de cursus de faire la synthèse de leur parcours de formation en le questionnant de façon individuelle, à travers un terrain et une thématique spécifiques. Associant plusieurs échelles de réflexion, il permet de développer des démarches itératives couplant analyse opératoire et projet, approches quantitatives et qualitatives, dans une conception étendue des attributs renouvelés de l'architecture que sont : les dispositifs spatiaux, les usages, les systèmes urbains et les territoires. Il permet, en outre, la construction d'une posture critique personnelle face aux questions d'actualité des pratiques et des cultures de la discipline, tout comme de fonder, ce faisant, les prémisses d'une trajectoire professionnelle future.

ÉVALUATION

Un pré-jury établira un rapport sur chaque projet se présentant pour le PFE.

TRAVAUX REQUIS

Le suivi des PFE a lieu tous les jeudis après-midi à partir de 14h . Il associera des interventions, de la part des enseignants, sur des thématiques communes à la présentation, par les étudiants, de l'avancement de leurs projets. Un pré-jury aura lieu à la fin du semestre en présence de l'ensemble des enseignants du groupe de projet et d'au moins un enseignant d'une école extérieure.

S9 M.10.11 – PFE06

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

EDIFICES PUBLICS ET FORMES URBAINES

V. CORNU, B. GAUDIN

OBJECTIFS	Le projet de fin d'études devra permettre à l'étudiant de faire la preuve de sa capacité à approfondir un projet, le développer, l'inscrire dans une vision large de la ville contemporaine. L'édifice public, urbain par nature est l'objet de l'étude.
CONTENU	Le thème de travail proposé s'inscrit dans le cadre plus large de thèmes abordés dans le thème Ville, Architecture et Habitat. Il s'agit d'appréhender dans ce PFE, les relations ville - architecture sous l'angle plus particulier du sens que porte un édifice public dans un système urbain. Dans un univers architectural en prise avec la prolifération des images, qu'en est-il des édifices publics ? De quoi nous parlent-ils ? De quelle consistance sont-ils faits ? On pourra ainsi envisager plusieurs pistes de réflexion : L'inscription dans une forme urbaine, le rapport à l'espace public, représentation, signification, l'édifice et ses échelles, accueil - hospitalité, l'espace distributif, les pièces qui constituent un édifice, la structure et la place des éléments de construction ? Tous les angles d'approche inscrits à l'intérieur du thème proposé, ne peuvent être abordés dans un temps court avec la même pertinence, aussi il appartient à l'étudiant dans la construction de sa démarche de proposer une problématique dominante rattachée au choix d'un site et d'un type d'édifice public. Quelle que soit l'approche, le développement du projet comprendra la mise en forme d'une véritable intériorité.
ÉVALUATION	Encadrement, organisation du travail. Mutualiser : L'étude sera appréhendée en deux phases : un premier temps orienté sur la mise en commun des recherches, réflexions, expérimentations ; un deuxième temps plus individuel d'approfondissement du projet. A chacune des étapes, le partage et la mutualisation prennent des formes différentes et restent une dimension importante pour la réussite de chacun. La mise en place du projet s'appuiera de manière décisive sur un corpus de références, analysé sous un angle précis et contribuant à alimenter une vision large et théorique de l'objet d'étude. Rythme et Intensité. Tous les 15 jours, la présence de l'étudiant est requise pour participer à la dimension collective des recherches. A cette occasion, un nombre limité de travaux d'étudiants (analyse et/ou projet) est présenté au groupe et fait l'objet d'une critique approfondie. Les séances de travail ont lieu le vendredi après-midi. Les échelles attendues iront d'une échelle urbaine circonscrite (1/1000e) à la définition d'un élément de projet au 1/50e - 1/20e.
TRAVAUX REQUIS	L'élaboration du sujet d'études est la première étape essentielle du PFE. Chaque étudiant transmettra un texte (2 pages environ) dans lequel l'objet d'études devra être argumenté. Les sites retenus par l'étudiant devront nécessairement se situer dans des aires ayant déjà fait l'objet d'une étude au cours du semestre précédent le PFE. Le travail de projet pourra ainsi s'appuyer sur des acquis quant à la connaissance du site. Le contexte urbain retenu devra présenter des traits de caractère suffisamment identifiés et précis. Il devra être indiqué le type d'édifice choisi et sous quel angle particulier l'étudiant s'y intéresse. Cette approche pourra utilement faire appel à des références et une bibliographie. Le sujet contiendra également une description succincte du cursus de l'étudiant : les thèmes et sujets traités et le degré d'élaboration atteint pour les plus récents d'entre eux ; (les salariés et bi-cursus devront se déclarer).

S9 M.10.11 – PFE07

OBLIGATOIRE
AU CHOIXNombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200**MAISONS ET PAYSAGES, PROCESSUS ET
CONCEPTS- ICI AILLEURS***M. HAMMAMI, F. MEADOWS***OBJECTIFS**

Le projet de fin d'études est une opportunité valorisante qui prépare les étudiants à se confronter à des situations pré-professionnelles. Partant de leurs propres centres d'intérêts, nous les soutenons à concrétiser leurs ambitions, pour aboutir à des travaux personnels, pertinents et argumentés. En ce sens, ils peuvent développer des sujets et des projets différents en exprimant leurs positionnements et attitudes architectes, en abordant la conception de l'habitat individuel dans le cadre de l'architecture et des paysages contemporains, tant d'un point de vue de processus théoriques que dans la conception du projet. Aussi, du point de vue des pratiques professionnelles, à partir de chaque terrain d'expérimentation architecturale et paysagère, ici, ailleurs et autrement (en France, et autres continents) se déclinent les multiples échelles de va-et-vient entre la maison et son territoire.

CONTENU

Cette équipe de PFE, cherche à accompagner et suivre les étudiants dans leurs démarches de réflexions respectives en rapport avec les questionnements liés à la place de l'habitat individuel au sein de la nouvelle conjoncture de l'étendue urbaine, paysagère et sociale. À partir des années 1960 et les mutations de la société industrielle, le renouvellement des discours et des approches sur le sujet s'est traduit par des projets souvent pensés comme des démonstrations, des expérimentations, tant en ce qui concerne la réorganisation des fonctions ou la recherche de dispositifs alternatifs autres. Ce groupe de suivi de PFE ne tend pas à présenter la maison individuelle comme un nouveau paradigme, et le lotissement comme l'évolution contemporaine la plus importante de la morphologie urbaine. Il s'agit cependant de faire acquérir aux étudiants, face à un phénomène urbain majeur, des références, des idées-forces, une connaissance approfondie du sujet par une approche théorique et par la conception. Ceux-ci doivent pouvoir être des acteurs et des critiques de la réflexion et de la production dans ce domaine de l'architecture et de l'urbanisme paysagiste. Le suivi pédagogique de ce groupe de PFE serait la porte d'entrée possible pour les étudiants qui souhaitent poursuivre un travail déjà entrepris sur ce sujet au cours du semestre précédent ou bien de développer une nouvelle problématique sur un territoire concret en corrélation avec le bien-fondé de cet enseignement. Les sujets déposés par les étudiants doivent répondre aux exigences qui conjuguent la pertinence des postulats de travail, les recoupements des idées et des échelles, la richesse des questionnements soulevés, les hypothèses forces de la problématique abordée, et les logiques d'argumentation qui constituent le socle de chaque approche de projet (de l'idée jusqu'à sa représentation aboutie).

ÉVALUATION

Les séances de suivi méthodologique - quatorze séances ? se dérouleront chaque lundi de 14h jusqu'à 19h. Un pré-jury sera constitué début juin pour examiner et évaluer les travaux avant leur validation devant la commission d'attribution des PFE.

**TRAVAUX
REQUIS**

Pour retenir et valider le sujet de PFE, chaque étudiant doit formuler une note qui explique et argumente clairement le choix du thème en corrélation avec le terrain d'intervention. La problématique rédigée doit mettre en lumière l'état des savoirs concernant la thématique à développer et les logiques de réflexions à mener. Questions, hypothèses et démarche de travail sont les répondeurs des perspectives du projet à bâtir. La problématique explique et légitime le projet retenu, elle oriente la recherche sur des pistes inductives ou déductives. Durant tout le semestre, le suivi méthodologique et l'état d'avancement des travaux supervisés soit collectivement par des mini-jurys associant les enseignants et les étudiants concernés du groupe, soit individuellement par les enseignants assurant la direction d'études de chaque étudiant.

S9 M.10.11 – PFE09

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

DENSIFICATIONS ET MUTATIONS EN TISSUS PÉRI-URBAINS

A-G. COHEN, J. HARARI, V. LAVERGNE

OBJECTIFS

Ce groupe PFE permet d'élaborer, à partir des acquis pédagogiques du semestre précédent, le projet approfondi et finalisé de fin d'études en architecture.

Il s'agira, en s'appuyant sur les résultats obtenus au cours des semestres 2, 3 et 4 du cycle Master et à l'initiative des étudiants quant au sujet précis de leur travail, de formaliser des projets d'édification et/ou d'espaces publics sur des programmes d'habitats ou d'équipements publics résultants des orientations et des options de projet urbain établies dans l'UEM 9.9 (P. 907)

CONTENU

Proposé à une vingtaine d'étudiants ayant travaillé au premier semestre autour de projets urbains qui abordaient les problématiques de densification et de diversification de tissus périurbains ou de mutation de friches industrielles sur l'un des secteurs étudiés le groupe PFE est constitué pour poursuivre ces travaux dans le cadre du Projet de Fin d'Etudes du semestre 4 du cycle Master.

Les principales orientations de ces projets urbains étant arrêtées (dispositifs d'espaces publics, maillage primaire et sub-découpage, choix typologiques et densitaires, programmation et stratégies d'aménagement, etc.) ils serviront de référents aux projets d'édification qui seront élaborés dans le cadre de l'UEM M 10.11.

Chaque étudiant, de préférence en binôme, choisira un thème et une localisation qui s'inscriront dans ces dispositifs globaux d'échelle supérieure et en cohérence avec eux.

Les travaux des étudiants seront finalisés aux échelles conventionnelles d'un avant-projet d'architecture (1/200 et 1/100 ; détails au 1/50 et + si nécessaire ; représentations 3D et maquettes...).

Les documents graphiques seront accompagnés d'une note de présentation et d'argumentation circonstanciée qui sera remise aux membres du jury.

Les formats et les exigences qualitatives du PFE seront arrêtés collectivement avec les enseignants.

ÉVALUATION

Au premier semestre, 28 heures de préparation au PFE seront délivrées par la même équipe enseignante sous forme de workshops dans la continuité du groupe de projet P9 07.

TRAVAUX REQUIS

Cet enseignement qui finalise le cycle Master des études d'architecture, est organisé pour permettre aux étudiants d'acquérir le maximum d'autonomie, tant pour les orientations de leur projet que pour sa représentation. A cet effet 10 à 12 workshops d'une journée complète sont prévus toutes les 2 semaines (le vendredi) au cours desquels les travaux des étudiants seront examinés puis corrigés collectivement par les enseignants chargés de la direction d'étude. A l'issue du semestre les étudiants soutiennent leurs travaux devant un jury de soutenance composé des enseignants responsables du PFE, d'un autre enseignant de l'école ou d'un enseignant d'une autre école d'architecture et d'une personnalité extérieure compétente pour chacun des sites de projet.

S9 M.10.11 – PFE09

**PROJETS , PROSPECTIVE ET VILLES
EUROPÉENNES**

*E. LOCICERO, N. BELKADI, F. GUENA,
S. WACHTER*

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

OBJECTIFS

Ce groupe de projet P.F.E. 10 s'articule autour de 2 objectifs :

Objectif 1 : Utilisation et applications des outils numériques pour le projet d'architecture et d'urbanisme . Développement des outils web de partage -
Développement des démarches innovantes dans lesquels le numérique participe d'une écriture architecturale et urbaine.

Objectif 2 :Ouverture à l'international et à la culture urbaine et architecturale européenne :
Antérieurement au travail de PFE l'étudiant a été confronté dans son cursus à une expérience internationale : , Voyage de coopération , Atelier international, mobilité de longue durée , enseignement transnational. Ce PFE lui permet de développer une question liée à sa mobilité ou à son expérience internationale et d'en réaliser son P.F.E.
L'étudiant peut obtenir ici un supplément au diplôme conformément à la charte ERASMUS

CONTENU

Ce groupe de PFE articule la démarche de recherche et la démarche de projet en architecture et en urbanisme - 3 enseignants chercheurs sont représentés .
Et l' enseignement de fin de cycle MASTER est organisé pour donner aux étudiants les outils méthodologiques et questionner les modèles architecturaux existants et ainsi effectuer un travail de recherche sur l'actualisation de ces modèles .
La problématique de la politique urbaine et des modes de vie européen est ici interrogée :
A ce titre les modalités d'approche et de définition de ces nouveaux modèles sont constitués par des scénarii de mise en situation à plusieurs niveaux.

1. Scénario sur des politiques urbaines innovantes .
2. Scénario sur l'évolutions modes de vie et de nouveaux programmes :
3. Scénario sur l'utilisation de nouveau outils de conception et de modélisation liés aux projets d'architecture. (numérisation, algorithme paramétrage)
4. Transferts de technologie existantes dans d'autres domaines techniques ou scientifiques adaptés à l'architecture .

ÉVALUATION

Encadrement hebdomadaire
Et contrôle continu de l'avancement avec rendus imposés pendant l'évolution du projet.

**TRAVAUX
REQUIS**

Choix du terrain - Choix du Programme - Choix du Sujet : Libre
Le contexte du projet et les objectifs à atteindre doivent être définis
Le choix d'un site lié à une expérience internationale antérieure est encouragé si les informations et communications (Web partage, Internet, etc..) sont favorables
Définition d'un programme incluant l'évolutions de nouveaux mode de vie et l'évolution des politiques urbaines est souhaitable.
Définition du système d'organisation et de composition du projet (numérisation, algorithme paramétrage), transfert de technologie recommandé.
Conformément aux objectifs à atteindre
Les scenarios et les échelles de représentation seront à définir.

S9 M.10.11 – PFE11

OBLIGATOIRE
AU CHOIXNombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200**PAYSAGE/S : ARCHITECTURE, PROCESSUS
ET TERRITOIRE URBAIN SOUTENABLE***Y. NUSSAUME, P. HILAIRE, A. LAPASSAT,
S. ROUSSEL***OBJECTIFS**

En réponse à la mutation des territoires face aux enjeux du développement soutenable, ce PFE Paysage/S a pour objectif de familiariser les étudiants au développement d'une problématique architecturale ou urbaine en partant de l'étude d'un lieu précis et en prenant en compte l'importance des milieux dans lesquels il se situe. Afin de concevoir un bâtiment et/ou la transformation d'un site, l'étudiant sera invité à croiser les échelles d'analyse et les domaines architecturaux, urbains et paysagers. Il devra apprendre à déployer une compréhension holistique des besoins des lieux où il souhaite intervenir. Pour son projet, il s'appuiera sur un « processus complexe » apte à saisir les enjeux culturels, sociaux, économiques, environnementaux de son lieu d'intervention. Il cherchera à dépasser la simple proposition du dessin d'une architecture ou d'un morceau de territoire fini, et à imaginer un projet apte à former une strate dynamique, capable de donner sens à des tissus en constant renouvellement.

CONTENU

Le sujet est librement choisi par l'étudiant. Il peut se situer en France ou à l'étranger. Il doit toutefois interroger des questions d'actualité (pollution - dépollution ; étalement urbain - mutation agricole ; patrimoine statique - utilisations innovantes de structures et d'infrastructures anciennes...) à travers la conception d'un bâtiment et/ou la transformation d'un territoire (site industriel, frange urbaine). Ce groupe de PFE favorise l'énonciation d'une problématique, de son programme, à partir d'une reconnaissance sensible réalisée sur le territoire du projet à des échelles diverses. Dans un premier temps, l'étudiant analysera son site d'intervention qui sera le moteur de la conception du projet. Il cherchera à capter les enjeux essentiels, les dynamiques environnementales, économiques, sociales, économiques. Il étudiera la diversité des fragments de territoires (mélange de construit et de vivant « à conduire ») qui les constituent, le temps qui les stratifie. Il prendra en compte le rôle des substrats (géographiques, historiques, symboliques, sociaux), l'appréhension des groupes humains qui les habitent, la multiplicité des pratiques qui les modèlent. Dans un deuxième temps, cette appréhension des enjeux essentiels du site participera à développer les horizons de la problématique et du programme qui pourront se concentrer tant sur la conception d'un bâtiment que sur un morceau de territoire. L'étudiant devra expérimenter et développer une réflexion sur le processus de conception, qui pourra interroger l'enchaînement et le rôle de ces différentes phases. Cette recherche devra l'aider à répondre à la prise en compte de la mutation constante de l'architecture et des paysages urbains et ruraux, essentielle à la construction de territoires soutenables.

ÉVALUATION

Le contrôle des connaissances est régulier durant le semestre et suit les différents rythmes de celui-ci. Il se termine par un jury final.

**TRAVAUX
REQUIS**

Rythme du semestre : le semestre est articulé en deux temps.

Temps 1 : Il est consacré à la reconnaissance sensible du territoire choisi par l'étudiant. Cette phase de travail aboutit à l'émergence d'une stratégie de projet, au choix d'un site et à la définition d'un programme.

Temps 2 : C'est un temps consacré à l'expérimentation et à la conception. Cette phase s'appuie sur la capacité d'autonomie de l'étudiant. C'est le moment où des recherches vont venir alimenter le projet et nourrir la problématique choisie. L'accent est mis sur la cohérence entre pensée du projet et expression de celui-ci pour aboutir à un projet faisant preuve d'une réelle capacité de proposition argumentée.

S9 M.10.11 – PFE12

OBLIGATOIRE
AU CHOIXNombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

L'ARCHITECTURE DES TEXTURES URBAINES

R. KENLEY, C. GIRARD

OBJECTIFS

Ce studio accueille les étudiants de La Villette à Paris ou en mobilité internationale. Il fait partie de l'initiative Erasmus Amplifié (EE). Le PFE est le véhicule pour la démonstration des compétences acquises à travers des enchainements d'espaces programmés et enveloppants (le bâti et le non-bâti) sur un site spécifique et à partir des projets exemplaires, capables de produire de la matière urbaine dans les conditions actuelles de la ville contemporaine.

CONTENU

Ce studio est orienté vers la soutenance des projets produits à Paris ou développés par des étudiants de La Villette dans une école partenaire. Pour les étudiants hors-les-murs, il s'agit de la valorisation et de l'adaptation de leur travail de projet amorcé pendant leur mobilité. La démarche et donc la méthode de travail sont spécifiques au studio. Cette année nous proposons des lieux de projet à Valence en Espagne en collaboration avec UPV, partenaire stratégique de notre école. Un travail intensif collaboratif pour la durée d'une semaine à Valence fait partie de l'encadrement du PFE. Il s'agit de définir les conditions du projet (par des textures urbaines existantes) pour développer des qualités spatiales dans des projets individuels ou en binôme. Le projet se développe principalement à des échelles entre 1:100 et 1:1000. La substitution des programmes sur les mêmes espaces pendant le temps long du projet urbain, la relation intérieur-extérieur et le dialogue entre architecte-coordonnateur et architecte-concepteur déterminent notre démarche. Il s'agit de mettre en valeur l'intelligence architecturale d'un site, en greffant dessus et en adaptant des structures spatiales exemplaires. Les PFE adressent ainsi des questions architecturales sur un territoire élargi. Nous avons mis en place le site <http://rkpfeog10.wordpress.com> qui est un lieu d'échanges et de présentation permanent pour les projets des étudiants inscrits dans le studio, qu'ils soient à Paris ou ailleurs. Ce dispositif rend relativement simple et efficace le suivi des propositions des étudiants en mobilité. Pour l'école d'accueil, ce travail représente une collaboration à distance, désormais inscrite dans une dynamique que nous appelons Erasmus Amplifié (EE).

ÉVALUATION

Des sessions de pré-évaluation et de conseil individuel sont organisées trois fois pendant le développement du PFE. Notre site/blog est utilisé pour l'ensemble des étudiants pour échange, conseil et proposition. Contrôle continu.

TRAVAUX
REQUIS

Un travail initial par dessin et par maquettes des textures du territoire à partir des informations fournis par nos partenaires, UP Valencia. Les propositions de projet, seront testées et développées pendant un atelier intensif à Valence. Les projets sont développés à partir de la spécificité des territoires de projet et d'une base de données de projets exemplaires. Les PFE sont développés individuellement ou en binôme.

Enseignement bi-langue français et anglais.
Capacité du studio 15 étudiants
Jour du studio VENDREDI
Echelles de projet EV+ED

S9 M.10.11 – PFE13

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

PARIS MÉTROPOLITAINS

A. FERNANDEZ ATELA, L. LOPEZ, J. NJOO

OBJECTIFS

L'objectif de ce cours PFE est de proposer de nouvelles réponses à la demande de logements étudiants à partir de l'analyse de trois sites proposés par l'équipe enseignant. L'étudiant fera des propositions surgies de l'analyse de trois projets de résidence étudiante. Il faudrait répondre tantôt aux questions liées à la typologie architecturale, la relation avec la ville et l'imaginaire étudiant.

Ce PFE permettra :

- de développer des outils méthodologiques critiques en adéquation avec des questions urbaines contemporaines,
- de construire une démarche de projet cohérente et personnalisée sur une lecture critique des données contextuelles et programmatiques,
- d'articuler analyse et conception dans un dialogue itératif permanent,
- d'articuler des échelles d'intervention différentes : territoriale et extraterritoriale, architecturale et urbaine.

CONTENU

Repenser l'habitat étudiant pour le XXIème siècle.

Alors que la demande de logement étudiant augmente d'année en année, le gouvernement a conçu le plan « 40 000 » qui cherche à produire 40 000 nouveaux logements étudiants entre 2013 et 2017. Ce plan ne fait que le constat de l'énorme déficit qu'en matière de accueil étudiant connaît la France. Alors que dans d'autres pays, notamment aux États-Unis, une nette majorité d'étudiants se logent dans des résidences universitaires, en France, seulement le 11% le fait selon la plus récente enquête de l'OVE, le reste se rabattant sur le parc privé.

La production du logement étudiant est l'une des priorités du gouvernement. Il est aussi un formidable programme d'expérimentation. En plus de penser à combler le déficit locatif, il est indispensable de repenser l'architecture des résidences étudiantes pour répondre aux conditions et aux besoins d'aujourd'hui. Les profils d'étudiants ne sont plus les mêmes et les conditions non plus.

A quels nouveaux besoins faut-t-il répondre ? Quels sont les enjeux sociaux, économiques, architecturaux et urbains des résidences étudiants aujourd'hui ?

ÉVALUATION

Corrections hebdomadaires, jurys intermédiaires et soutenance publique

**TRAVAUX
REQUIS**

Corrections individuelles et en groupe, 2 jurys intermédiaires avec personnalités extérieures
Présentations et études à partir de divers supports (vidéoprojection, affichage, livret), production de maquettes d'étude à diverses échelles, production graphique et textuelle personnalisée en cohérence avec le projet.

S9 M.10.11 – PFE14

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

DANS LES MÉTROPOLIS

P. LEITNER, D. FAGART

OBJECTIFS

Dans cet enseignement de PFE, il s'agit de travailler dans le cadre méthodologique suivant :

- Construire une problématique et une réflexion concernant la grande métropole en général et une grande métropole en particulier
- Développer un sujet personnel sur la base des motivations et ambitions de chacun
- Intégrer des considérations sur l'histoire et sur la critique des lieux, des discours, des perceptions, des usages etc.
- Construire des stratégies et actions pour articuler les objectifs développés et la proposition spatiale
- Donner forme à l'espace, faire preuve d'acte architectural (dans un sens large)

CONTENU

«Dans les métropoles» est un atelier de PFE ouvert permettant aux étudiants intéressés de développer leur sujet et problématique métropolitaines. Si cela peut inclure l'approfondissement d'un travail mené précédemment, il est indispensable de le problématiser nouvellement. L'étudiant(e) est censé(e) construire une réflexion, par le texte et/ou le projet, exprimant une prise de conscience et une prise de position face aux mécanismes et formes habituels d'aménagement architectural et urbain dans la métropole de son choix.

L'objectif général visé avec ce travail est d'arriver à une contribution à la fois à la réflexion sur la métropole choisie et à sa société plus généralement.

ÉVALUATION

Atelier de projet, Jury de PFE

**TRAVAUX
REQUIS**

Le sujet métropolitain, urbain ou architectural est libre et dépendra de la problématique spécifique élaborée par chacun et chacune.

S9 M.10.11 – PFE15

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

AIAC - ATELIER INTERNATIONAL DE L'ARCHITECTURE CONSTRUITE

P. CREMONINI, P. DUBOIS

OBJECTIFS

L'AIAC existe depuis 14 ans et développe une pédagogie de l'enseignement de l'architecture en prenant en comptes :

- les exigences de la matière : c'est l'Architecture Construite
- des sites urbains contraignants et stimulants.

Ce concours est l'occasion d'une part de vérifier par comparaison le niveau de savoir des étudiants des différentes écoles, autour du travail commun et d'autre part de développer une structure de coopération internationale, afin de favoriser l'ouverture des futurs architectes à différents contextes internationaux.

L'Atelier International de l'Architecture Construite a été créé il y a 14 ans afin de développer une pédagogie de l'enseignement de l'architecture en prenant en comptes les exigences de la matière : c'est l'Architecture Construite.

L'AIAC est un concours international pour étudiants regroupant les universités de Paris (ENSA Paris la Villette), Jinju (Gyeongsang), Séoul (Hanyang), Beijing (Tsinghua), Harbin HIT), Venezia, (IUAV), Tokyo (KEIO), Bogota (Los Andes) et Madrid (ETSAM). Il s'agit de faire concevoir par les étudiants un projet commun (programme et site) et de comparer les méthodes et les résultats à l'occasion du workshop de mars et du jury de septembre. L'AIAC est patronné par l'Unesco.

Les étudiants de La Villette soutiennent avec ce projet leur PFE en Juillet 2015 et présentent le concours en septembre 2015.

Les professeurs qui dirigent le prix sont Eric Dubosc, Président et fondateur (Paris) ; Zou Huan (Beijing) et You Bang Keun (Seoul), vices présidents de l'AIAC. A Paris, P. Cremonini encadre avec Philippe Dubois les étudiants de l'ENSA Paris la Villette, à la fois pour le PFE et pour le concours.

L'AIAC c'est un groupe de PFE au deuxième semestre (S10) et une préparation à la fin du premier semestre (S9).

CONTENU

Les étudiants de toutes les écoles participantes conçoivent un projet basé sur un programme et un site communs, afin de comparer les résultats . Cela se déroule en trois temps :

- 1) Les écoles se retrouvent chaque année au mois de mars ou avril sur le site dans le cadre d'un workshop qui permet d'interroger le site et ses besoins tout en analysant comment différentes écoles et différents pays abordent cette démarche (2 enseignants de chaque école encadrent 12 à 15 étudiants).
- 2) Chaque groupe retourne dans son école et développe les différents projets. (valant PFE, pour certaines écoles)
- 3) Les écoles se réunissent de nouveau lors du rendu et du jugement du concours en septembre.

Les projets sont présentés et jugés. Le prix de l'AIAC est décerné, une brochure éditée et des expositions organisées. Jusqu'en 2013, si le sujet du projet était en Europe, le jugement était en Asie et l'année suivante le contraire.. En 2014 les écoles de Bogota et de Madrid ont souhaité participer.

OBJECTIFS

En 2013 les étudiants de toutes les écoles se sont rencontrés et ont travaillé à Tokyo; en 2014 à Bogota.

Les professeurs qui dirigent le prix sont Eric Dubosc, Président et fondateur (Paris) ; Zou Huan (Beijing) et YOU Bang Keun (Seoul), vices présidents de l'AIAC.

A Paris Pietro Cremonini dirige - avec le concours de Philippe Dubois - les étudiants de l'ENSA Paris la Villette, qui soutiennent -avec le projet du concours- en Juillet leur PFE. Ce travail est éventuellement finalisé pendant l'été et présenté en septembre au concours

Programme architectural du PFE et du concours : logements et équipement de proximité à Madrid dans un esprit de continuité patrimoniale et de pratiques environnementales (économies d'énergie, d'eau, de matériaux...). A priori le projet porte sur un programme d'environ 15 000 m² dont les étudiants étudient de manière détaillée un extrait de 4 à 5 000 m².

ÉVALUATION

- Exposés thématiques en vue d'une analyse commune du site
- Interprétation personnelle du site et du programme
- Présentation du PFE en Juillet
- Présentation du concours en septembre

**TRAVAUX
REQUIS**

Pour 2015 le projet de l'AIAC est situé à HANOI, (VIET NAM) sur proposition de l'université invitante, C'est un programme réel mêlant logements et équipement, et interrogeant l'utilisation d'un procédé constructif préfabriqué local.

Le concours débute en mars à HANOI, par la visite du site et un workshop d'une semaine auquel participent tous les étudiants de toutes les universités. Chaque école compte environ 12 à 15 étudiants encadrés par 2 professeurs

Les étudiants de La Villette soutiennent en juillet leur PFE.

Le rendu des projets se fera à MADRID, sur proposition de l'université invitante, l'ETSAM, vers le 20 septembre, où se rencontreront les étudiants des différentes universités.

Le jury est composé de professeurs et de personnalités indépendantes. Le rendu donne lieu à des expositions et des publications.

En 2013 l'AIAC s'est déroulé à TOKYO. 2 des 3 premiers prix décernés à l'UNESCO à Paris ont été attribués à des étudiants de PARIS-La Villette

Le PFE AIAC se déroule au deuxième semestre. En 2014 il a été décidé de le préparer durant la fin du premier semestre (en janvier et février 2015) par des exposés collectifs d'analyses.

S9 M.10.11 – PFE20

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

APPROFONDISSEMENT DU PROJET NAVAL

C. BARREAU

OBJECTIFS

Ce PFE reçoit et valide le travail des étudiants ayant accompli leur stage de 2eme cycle. Par ailleurs cet enseignement finalise le cycle Master des études d'Architecture, et doit permettre aux étudiants de concevoir un projet de navire, présenté comme PFE, et en cela démontrer leur capacité à penser l'architecture dans ses formes les plus complexes.

CONTENU

L'étudiant propose en début de semestre son programme, qui une fois validé, constituera la base de son travail mené avec une certaine autonomie.

Par ailleurs, il recevra 30h de cours théoriques portants à la fois sur la théorie du navire, comme sur l'usage de modes de calculs de résistance des matériaux afin de savoir dimensionner un bordé et sa structure associée, une mèche de safran, un boulonnage de quille, un calcul de gréement ,la portance d'un profil , etc

Un projet de navire comprend des documents graphiques à des échelles appropriées, des documents textes dont l'objectif est de présenter la démarche, et des notes de calculs dont un devis de masse.

Comme documents graphiques :

- un plan de formes de la carène;
- un plan d'ensemble montrant les emménagements, avec toutes les coupes nécessaires;
- un plan de structure;
- un plan de voilure;
- un dossier technique (devis de masse, stabilité, échantillonnage).

TRAVAUX REQUIS

6h Hebdomadaire, 2h de cours et 4 h de TD sous forme de suivi individuel et collectif, pendant 15 séances, soient 90 heures.

S9 M.10.11 – PFE21

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

**CONSTRUIRE DANS LE CONSTRUIT:
RELOCALISATION DE L'ENSAPLV SUR LE SITE
DES CATHÉDRALES DU RAIL À LA PLAINE
SAINT-DENIS.**

P. DUBOIS, P. LAUZANNE

OBJECTIFS

Le groupe de PFE « Construire dans le construit » s'inscrit dans la continuité du groupe de projet P921 dont le thème est la « relocalisation de l'ENSAPLV sur le site des Cathédrales du rail à la Plaine Saint-Denis ».

CONTENU

Les étudiants qui n'ont pas suivi le groupe de projet P921 peuvent s'inscrire dans ce PFE, dans la limite des places disponibles. Ils sont invités à suivre la préparation au PFE qui sera organisée à la fin du 1er semestre, et, dans la mesure du possible, à la présentation des travaux finaux du groupe du projet P921.

Toujours dans la limite des places disponibles, les étudiants qui souhaitent développer un projet personnel relevant des thématiques « Patrimoines et mutations / Edification et culture technique » peuvent soumettre leur proposition à l'équipe pédagogique, et, après validation, s'inscrire dans ce groupe PFE.

S9 M.10.11 – PFE22

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

DU CONCEPT AU PROJET ARCHITECTURAL

D. BEAUTEEMS

OBJECTIFS	<p>Dans une démarche de recherche conceptuelle, il s'agit d'accompagner les étudiants dans la réalisation d'un espace architectural public, musée, équipement sportif, médiathèque, etc. A travers l'usage des outils informatiques, ils développeront des simulations, des scénarios d'usage qui permettront de valider les différents choix conceptuels. Travail sur l'espace, la lumière, les circulations, l'articulation public privé etc.</p>
CONTENU	<p>Les étudiants auront à concevoir un espace public positionné dans un environnement urbain. Ils définiront dans un premier temps avec l'aide de l'encadrement les différentes problématiques et contraintes de leur projet. Ils proposeront ensuite des solutions conceptuelles qu'ils pourront vérifier et valider à l'aide de tous types d'outils, maquettes, dessin informatique 2D/3D, croquis, plans, coupes. Nous attachons une importance particulière au travail et au questionnement sur les volumes, les éclairages, les circulations, les scénarios d'usage, l'intégration dans le cadre urbain.</p>
ÉVALUATION	<p>Des séances d'affichage, de visualisation et de dialogues en commun seront organisées afin de faire profiter à l'ensemble des élèves des expériences de chacun.</p>
TRAVAUX REQUIS	<p>L'organisation de l'encadrement se fait à travers un certain nombre de séances communes définissant la nature du travail attendu.</p>

**MILIEUX HABITES : L'ARCHITECTURE AUX
RYTHMES DE L'URBAIN ET DE LA NATURE***D. REBOIS, T. BARBIER***OBJECTIFS**

Les objectifs de cet enseignement de PFE sont d'amener les étudiants :

- à approfondir leurs problématiques en prenant appui sur leurs réflexions de projet et de mémoire menées au 1er semestre, en articulant les thèmes de l'urbain, de l'architecture et du paysage dans le cadre d'une nouvelle philosophie de la ville durable et en les exprimant dans un document écrit et illustré de références.
- à expérimenter ces idées dans des projets innovants de manière itérative entre réflexion et conception et en entretenant les échelles du territoire, de la ville et du projet architectural d'apprendre à formaliser leurs projets de manière précise à ces différentes échelles (1/10 000 au 1/100)
- pour ceux inscrits en «parcours recherche», à développer leur démarche réflexive coordonnée au projet.

CONTENU

Le contenu de l'enseignement se réfère explicitement à la démarche de projet mise en place dès le premier semestre.

Elle n'exclut pas l'intégration d'étudiants ayant suivi le projet dans un autre groupe mais à condition que leur sujet s'inscrive dans celle du PFE.

Si les enjeux du «durable» modifient les principes mis en avant dans la production de l'espace à l'échelle du territoire comme à celle de l'édifice, pour autant il ne s'agit pas seulement de remplacer un système de normes spatiales par un autre. Les étudiants opèrent des choix dans un système de valeurs sociales et culturelles permettant de déclencher des prises de position sur l'espace, induisant des démarches de projet.

«Le droit à la mobilité» implique une réflexion sur la capacité de la ville et l'architecture à intégrer la multimobilité et son corollaire, l'intermodalité et de les rendre déclencheurs d'urbanité.

La prise en compte de «la spécificité de la nature» et non plus seulement sa soumission à l'homme entraîne des représentations spatiales nouvelles du paysage et des milieux habités.

Les pratiques urbaines contemporaines perçues comme «mélange des usages» conduisent à penser de nouveaux dispositifs typologiques réversibles.

Ces questionnements spatiaux confrontent l'étudiant à des contradictions, des tensions entre architecture, paysage et ville que son projet doit tenter de régler, à travers une démarche non linéaire, interrogative et itérative.

ÉVALUATION

Le temps est donc partagé entre

- séquences collectives de présentation des idées en relation au contexte;
- interventions thématiques des enseignants;
- corrections individualisées des projets.

Rendus : 1 rendu intermédiaire + 1 rendu blanc + soutenance (panneaux, maquette, powerpoint)

**TRAVAUX
REQUIS**

L'enseignement est organisé en séances de 5 h30 hebdomadaires intégrant suivant l'évolution du travail une ou plusieurs des 3 séquences principales :

- 1 : problématique approfondie et contextualisée développée en parallèle avec le projet
- 2 : développement du projet à différentes échelles et leur articulation
- 3 : mise en forme de ces différentes échelles et stratégie de communication des idées et du projet.

S9 M.10.11 – PFE25

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

BESOINS SOCIAUX ET SANITAIRES DANS LA VILLE DURABLE

J-M. CHANTEUX, V. TABOADA

OBJECTIFS	Ce module permet d'expérimenter avec les étudiants l'élaboration d'un projet pour l'obtention du PFE, dans un laps de temps court, à partir d'une réflexion sur le programme et la proposition d'un projet complexe, singulier, constituant l'accomplissement de leur formation universitaire.
CONTENU	L'enseignement s'inscrit dans le contexte large de l'édification architecturale et urbaine prenant en compte les dimensions politiques, sociales et sanitaires du projet. La démarche s'intéresse plus particulièrement aux problématiques liées à la santé et à la qualité du cadre de vie (pollutions, environnement sonore, qualité des matériaux,?) Les sujets pourront aborder les thématiques suivantes : centres hospitaliers, centres de détention, dispensaires, centres d'accueil à caractère social (personnes âgées, handicapés, hôpital de jour,...), logements précaires, foyers de jeunes travailleurs,...
ÉVALUATION	L'enseignement sera basé sur deux axes principaux : l'un, ancré dans l'approche de terrain, l'autre universitaire. Les premières semaines seront consacrées à définir avec les étudiants, collectivement et individuellement, leur thème d'étude, leur terrain, et les modalités de travail. Ensuite les groupes de suivi seront collectifs et se tiendront chaque semaine.
TRAVAUX REQUIS	Les travaux seront évalués selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Approche du contexte socio-économique et culturel; - Analyse architecturale et urbaine appuyée sur une réflexion critique; - Projet graphique sous la forme d'une note de présentation écrite et de documents graphiques (plans, coupes, élévations, images), et tridimensionnels; - Mémoire de recherche sur le sujet traité.

S9 M.10.11 – PFE26

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

PROJETER = TRANSFORMER

P. QUINTARD-HOFSTEIN, R. ARLOT

OBJECTIFS

Le PFE propose le projet de relocalisation l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette sur le site des «Cathédrales du rail», qui s'étend depuis les Cathédrales jusqu'à la porte de la Chapelle.

CONTENU

Le projet d'une Ecole d'Architecture est le meilleur projet de conclusion qu'un étudiant puisse apporter au terme de son cursus. Espace pratiqué pendant au moins 5 années, le programme ne constitue plus une surprise mais le terrain d'une synthèse et d'une critique: comment projeter l'Ecole Idéale? Le projet devient un exercice sur la construction du «grand édifice» ainsi que sur l'espace architectural:

- La relation au site, au paysage et au territoire.
- La géométrie, l'échelle, la mesure et la proportion.
- Les perceptions spatiales et la découverte de l'émotion.
- La matérialité de l'espace construit.

ÉVALUATION

Organisation de l'enseignement :
Préparation PFE : hebdomadaire - le lundi

- Organisation : travail en groupes d'étudiants élargis ou restreints suivant les phases d'avancement.
- Chaque étudiant est encouragé à trouver son autonomie projectuelle en s'appuyant sur sa production hebdomadaire et la présence hebdomadaire de l'équipe enseignante.
- La production doit être régulière, rythmée par les apports successifs des différentes échelles abordées.

TRAVAUX REQUIS

Le projet convoque plusieurs terrains d'investigation:

- L'analyse architecturale comme support critique.
- L'échelle de la ville, du site : comment comprendre et transformer grâce aux éléments de l'histoire, du paysage, du territoire, à la relation «ciel-terre-4 points cardinaux».
- L'échelle de l'idée spatiale : la spatialité intérieure, la confrontation aux usages, à la volumétrie, la géométrie, la lumière naturelle et la matérialité.
- L'échelle de la formalisation d'un bâtiment : les différents processus de confrontation au programme et sa transformation produisent la mise en cohérence du projet et sa construction.
- L'échelle de l'espace public comme développement du lieu.
- La confrontation à un programme réel comme «tremplin» pour projeter un édifice «exemplaire».
- La pris en compte des données urbaines, programmatiques et immobilières.

S9 M.10.11 – PFE28

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

Nombre de semaine : 16
Modalité pédagogique : PROJET
Nombre d'heures
Semestre : 90
Semaine : 5,5
Travail personnel : 200

MILIEUX HABITÉS - CONSTRUIRE L'URBANITÉ DANS UNE ZONE EXPOSÉES À DES RISQUES NATURELS

E-D. LACOMBE, X. BONNAUD

OBJECTIFS

Architecture urbaine, dialogue de la ville et de la nature :

Il s'agit de dépasser l'opposition entre ville et nature, entre architecture et paysage. La transformation des mentalités qui permettra de rompre avec l'aliénation des urbains vis-à-vis de la nature passe par l'invention d'une nouvelle architecture et d'une nouvelle écologie susceptibles de métamorphoser la ville présente. Il faut donc apprendre à travailler à partir de quartiers urbanisés posant des problèmes divers, et non prôner une utopie passe-partout (les tours dans la nature, la ville jardin, le lotissement écologique).

CONTENU

Il s'agit de permettre à un groupe d'étudiants de préparer leur PFE à partir d'une zone urbaine exposée à un risque naturel majeur. Le projet envisagé devra porter sur une zone urbanisée et sa transformation. L'enseignement reposera sur quatre exercices, chacun suivi d'un exercice graphique.

- le premier sera consacré à la conduite d'un projet urbain complexe, afin de permettre aux élèves de comprendre des dynamiques collectives auxquelles ils ne sont pas préparés, et de se doter des moyens pour survivre aux crises qu'elles engendrent;

- le second exercice portera sur architecture et visibilité des forces de la nature à l'origine des risques naturels. Il est en effet essentiel de mettre tous les habitants et usagers d'un quartier à risque en mesure de se déprendre du désarroi face aux dynamiques naturelles, et ainsi de pouvoir comprendre les actions individuelles et collectives adéquates quand le risque s'accroît;

- le troisième et le quatrième exercices porteront sur des notions paysagères et architecturales contemporaines : la métamorphose, l'antinomie et mystère, le parcours, la faille et l'entrelacement qui ont pour but de susciter l'exploration imaginaire du lieu par les habitants, des interprétations des nouvelles relations entre ville et nature, et ainsi de créer un support d'échange entre eux, et de développement d'une culture locale des rapports entre ville et nature favorable à une attitude réaliste et adaptée face aux risques naturels.

ÉVALUATION

Examen final : 100%

**TRAVAUX
REQUIS**

La mise en place d'une méthode de travail de conception sera rythmée par un petit nombre d'enseignements en séminaire.

M.10.11 – GROUPES DE PROJET DE FIN D'ÉTUDES - AU CHOIX

PFE01	CARLO ASLAN, JÉRÔME BOULMIER
PFE02	MAHTAB MAZLOUMAN, GÉRALD GRIBÉ, JAKOB GAUTEL
PFE03	PIERRE BOUCHE, CLAUDIO SECCI
PFE04	BENDICHT WEBER, VALENTINA MOIMAS
PFE05	OLIVIER BOUCHERON, PHILIPPE BLANDIN
PFE06	VINCEN CORNU, BRUNO GAUDIN
PFE07	FIONA MEADOWS, MONGI HAMMAMI
PFE09	JEAN HARARI, ALBERT - GILLES COHEN, V. LAVERGNE
PFE10	ÉRIC LOCICERO, SERGE WACHTER, FRANÇOIS GUENA, NAZILA BELKADI
PFE11	YANN NUSSAUME, AGNES LAPASSAT, PHILIPPE HILAIRE, SÉVERINE ROUSSEL
PFE12	RON KENLEY, CHARLES GIRARD
PFE13	ANDRES ATELA, LUIS LOPEZ
PFE14	PATRICK LEITNER, DAVID FAGART
PFE 15	PIETRO CREMONINI, PHILIPPE-CHARLES DUBOIS
PFE20	CHRISTOPHE BARREAU
PFE21	PHILIPPE-CHARLES DUBOIS, PHILIPPE LAUZANNE
PFE22	DOMINIQUE BEAUTEMS
PFE23	DIDIER REBOIS, THIERRY BARBIER
PFE25	VARINIA TABOADA, JEAN-MARC CHANTEUX
PFE26	PASCAL QUINTARD-HOFSTEIN, RAPHAEL ARLOT
PFE28	ERIC DANIEL- LACOMBE, XAVIER BONNAUD